

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20171106_07

Séance du 6 novembre 2017

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
30 octobre 2017

Date d'affichage :
13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (procuration à Florent SERRETTE), Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Choix d'un maître d'œuvre (réfection de voiries)

La Commune souhaite engager un programme de réfection de voiries et de trottoirs sur la période 2018-2020. Pour mener à bien cette mission, il est proposé de passer un marché avec un maître d'œuvre. Cinq offres ont été reçues suite à la consultation lancée :

Nom du candidat	PRIX			DÉLAIS		RÉF.	TOT. /100
	Taux	Montant HT du BC fictif	Note /60	Délais hors DET	Note /30	Note /10	
1 - PMM	7,00 %	16 800,00 €	32	10 sem.	27	10	69
2 - André	4,10 %	9 840,00 €	55	7 sem.	30	10	95
3 - BEJ	3,80 %	9 120,00 €	60	13 sem.	25	10	95
4 - VERDI	4,36 %	10 546,00 €	51	8 sem.	29	10	90
5 - JdBE	4,70 %	11 280,00 €	48	10 sem.	27	10	85

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le



ID : 039-200057115-20171106-DCM_20171106_07-DE

Après délibération, le conseil municipal retient l'entreprise BEJ, qui obtient la meilleure note globale, en bénéficiant de la meilleure note sur le critère prix.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE